

Documents à fournir

**Pour la prise en charge, à l'inscription,
il est nécessaire de fournir :**

- **La fiche administrative**
- **Certificat médical**
- **Photocopie de l'ordonnance**
- **Photocopie de l'attestation de la carte vitale**
- **Photocopie de la carte de mutuelle**
- **Notification APA**
- **Copie du livret de famille**
- **Photographie récente**



Février 2013 - SSIAD de Bléré

Conditions Financières

L'Aide Personnalisée à l'Autonomie que vous percevez à domicile peut vous aider financièrement à condition que cela ait été spécifié par l'évaluateur APA.

Le tarif journalier est fixé chaque année et figure dans le contrat d'accueil. L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) versée par le Conseil Général d'Indre et Loire vient en déduction du montant journalier.

Ne pas jeter sur la voie publique

H
E
B
E
R
G
E
M
E
N
T
T
E
M
P
O
R
A
I
R
E



**HEBERGEMENT
TEMPORAIRE
CLASSIQUE**

**BESOIN D'UN
MOMENT DE REPIT ?**



EHPAD DE BLERE

**25 Avenue Carnot
37150 Bléré**

02-47-30-85-00

02-47-30-37-65

ssiad@ehpad-blere.fr

www.ehpad-blere.fr

Le fonctionnement

L'hébergement temporaire permet d'accueillir **des personnes durant 2 semaines à 12 semaines**, dans une chambre seule. Il est situé dans le bâtiment de l'Auverdière.

La personne arrive à **11 Heures** dans le service. La sortie aura lieu vers **14 Heures**.

La personne hébergée arrive avec :

- son ordonnance complète, récente
- ses médicaments pour le temps du séjour
- sa carte vitale et son attestation
- sa carte de mutuelle
- ses vêtements personnels et ses produits d'hygiène

La personne prendra son médecin traitant s'il se trouve sur le secteur, ou aura désigné un médecin de son choix.

En cas de besoin, si aucun médecin n'est désigné, l'infirmière appellera un médecin.

L'entretien du linge sera assuré par l'entourage ou par l'établissement à condition que l'ensemble du linge soit marqué avec des étiquettes tissées.

Le mode de lavage du linge doit être spécifié à l'inscription.

Le petit déjeuner est servi en chambre. Les repas sont pris en salle à manger.

A qui s'adresse l'hébergement temporaire?

Il s'adresse en priorité aux personnes du canton de Bléré.

❖ **Aux personnes âgées:**

Valides ou semi-valides,

❖ **Aux familles:**

Ce service permet de seconder l'entourage pour leur permettre un moment de répit.



Ce service n'est pas une solution d'attente pour un placement définitif

Qu'est-ce que l'hébergement temporaire ?

L'accueil temporaire offre aux familles un moment de répit dans le soutien et l'accompagnement de leur parent âgé. Il permet de faire face à un événement imprévu (hospitalisation d'un proche, fatigue...) ou de soulager l'aïdant.

Les objectifs de cet hébergement :

Ce service permet aux personnes âgées d'être aidées pour compenser des déficiences partielles :

- aide à l'habillage et déshabillage
- aide à la marche
- aide aux repas
- aide à la gestion du traitement médicamenteux
- aide aux soins d'hygiène corporelle (en cas de besoin d'aide le service l'assurera sauf si la personne était prise en charge par le SSIAD, ce dernier poursuivra sa mission).

Ce service permet aussi **de sortir de l'isolement, de rencontrer d'autres personnes, de connaître le fonctionnement de l'EHPAD.**